

bessines

Un collectif contre la maison relais de l'Udaf

Mercredi dernier, le maire de Bessines Christophe Guinot a réuni une équipe municipale composée de douze membres, en présence d'une vingtaine de personnes, pour débattre notamment de la maison relais. Le permis de construire a été déposé le 21 juin par l'Udaf 79 et il est possible sous trois mois de contester cette décision. Depuis la présentation de cette maison relais en réunion publique le 17 juin, un collectif, qui revendique plus de cent personnes, s'est constitué. Présent au conseil, un porte-parole a d'abord précisé que « le collectif n'est pas anti-social, ni composé de gens contre un projet à caractère social ». « Néanmoins, dans ce projet porté par l'Udaf, nous déplorons plusieurs choses : qu'il ait été élaboré sans concertation préalable des habitants, notamment des riverains. Il n'a jamais fait l'objet d'un vote au sein du conseil. Nous

regrettons que le projet n'était déjà plus un projet mais une action figée et ficelée et que le projet initial de crèche n'ait pas été respecté, afin d'attirer de futurs acquéreurs avec enfants, qui iront aussi à l'école plus tard. Nous demandons donc au conseil municipal de voter contre la construction de cette maison relais. »

Le conseil donne son feu vert pour que le maire puisse s'adjoindre les services d'un avocat s'il devenait nécessaire de défendre les intérêts de la commune dans ce dossier.

Achats. Du mobilier scolaire (4.000 €), et des meubles pour la mairie et centre de loisirs (1.500 €).

Travaux. Le plateau multisports de l'école va être rénové pour 50.000 € (subventions à obtenir) ainsi que la clôture de l'aire de jeu pour 7.000 €. Le petit chemin qui mène à la cantine va être réaménagé avec des marches pour rendre l'accès

plus facile aux enfants. De nouveaux candélabres vont être installés parking de La Grange.

En attente. Pour la rénovation de la porte de l'église, il faudra chercher d'autres entreprises, le montant du devis étant trop élevé. Le maire évoque l'achat de décorations pour Noël pour 9.000 € (société Decolum), d'autres propositions vont être étudiées, peut-être une location. Les tarifs du périscolaire seront connus lors d'un prochain conseil, un élu précise que la commune ne pratique pas le quotient familial.

Conventions. Plusieurs conventions ont été approuvées : formation et assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique, option prise dans l'adhésion à la centrale d'achat, service de fourrière pour animaux avec Niort, Nature solidaire à Magné (600 €), servitude avec Gérédis pour le Gros-Buisson.